

## PROGRAMME DE FORMATION

# La pratique de l'usufruit et du quasi-usufruit | Paris

Outil bien connu des professionnels, le démembrément a encore de beaux jours devant lui compte tenu d'un contexte politique incertain et d'un environnement fiscal qui s'annonce perturbé.

- Comment optimiser un usufruit successoral ? Comment combiner la donation de biens communs avec un démembrément ?
- Comment utiliser au mieux l'usufruit successif dans les stratégies de démembrément ?
- Comment optimiser le démembrément des droits sociaux ?
- Comment évaluer les droits démembrés ?
- Ou encore, comment faire du quasi-usufruit une stratégie de transmission pérenne au regard des récentes réformes.

Au travers d'illustrations et de questions pratiques, le conseiller patrimonial trouvera dans cette formation des réponses concrètes relatives aux schémas d'optimisation qu'il envisage de proposer à son client.

Date:	18 nov. 2026   9h-17h30
Durée:	1 jour
Type / Prix:	590 €
Prérequis:	Les participants doivent connaître les bases relatives au démembrément de propriété. Ils doivent également avoir un bon niveau en droit patrimonial de la famille
Objectifs:	<p>À l'issue de la formation, le participant sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• De maîtriser l'environnement civil, économique et fiscal du démembrément</li><li>• D'anticiper les points de conflits et de les gérer via des clauses spécifiques des conventions adaptées, notamment de rédiger des conventions de démembrément ou des statuts adaptés</li><li>• D'utiliser les conventions de quasi-usufruit</li><li>• D'utiliser la bonne méthode d'évaluation des droits démembrés</li></ul>

Contenu pédagogique:

Partie I : Maitriser l'origine du démembrement

Partie II : Gérer la durée du démembrement

- L'usufruit, un droit temporaire
- L'usufruit, un droit successif : les bonnes pratiques (transmission intergénérationnelle, protection du conjoint survivant)
- Maitriser les conséquences de la fin du démembrement (vente du bien démembré, apport à société, conversion en rente viagère etc)

Partie III : Maitriser l'assiette du démembrement

- L'usufruit sur des immeubles
- L'usufruit sur des parts et actions de sociétés
- Le quasi-usufruit légal et conventionnel

Partie IV : Maitriser l'évaluation des droits démembrés

CGPI :

- DDA : 7 heures

Heures réglementaires: Experts-comptables

- 7 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format: Présentiel

Moyen pédagogique: Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

- CGPI
- Experts-comptables
- Banquiers conseillers privés
- Assureurs
- Notaires
- Avocats

Public visé:

Moyen d'évaluation: Quiz de validation des compétences acquises

## Intervenants:

Catherine ORLHAC, Directrice technique Harvest Fidroit Academy

Après 25 ans passés à l'AUREP qu'elle a dirigé et présidé, Catherine ORLHAC a rejoint le groupe Harvest en tant que directrice technique Harvest Fidroit Academy. Reconnue pour son expertise technique en droit patrimonial, elle a été élue personnalité de l'année en gestion de patrimoine (prix Agefi) en 2023, saluant ainsi sa contribution à l'évolution du métier.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

